



Préoccupation de droit de la famille congolais

Par **mimindaya14**, le **27/09/2011** à **15:35**

Bonjour,

je suis congolaise et tout ce que je veux, c'est des opinions de juristes.

je suis moi meme juriste et je suis contre l'autorisation maritale exigée dans notre droit. pour tous les actes juridiques la femme mariée doit obtenir l'autorisation maritale de son mari (art 448 du code de la famille congolais).

j'aimerais écrire des dissertations critiquant cet article et avoir vos avis.

Si vous etes intéressés j'écrirais aussi sur d'autres articles du droit de la famille qui je pense devrais etre modifiés ou supprimés. merci.

MONIQUE NDAYA